

**BERNARD RUFF**

EA – ESGA – E. MBA  
Expert Comptable D.P.L.E  
Commissaire aux comptes  
Compagnie de Versailles

11, rue André Chénier  
78960 VOISINS LE BRETONNEUX  
TVA : FR 49 327 628 053  
Tél. : 01 30 57 61 79  
Téléfax : 01 30 57 35 95  
Mobile : 06 07 89 30 10  
Email : bruff@cabinetruff.com

## **AVIATION SANS FRONTIERES**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Aux Sociétaires de l'Association AVIATION SANS FRONTIERES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AVIATION SANS FRONTIERES, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et se caractérisant par les éléments suivants :
  - total bilan : 3 153 752 €,
  - total produits : 3 097 051 €,
  - résultat (excédent) : 83 443 €,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...



## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### 1 – Principes comptables.

Les comptes de votre Association ont été établis en conformité du Plan comptable des associations et fondations. Les méthodes d'amortissement des immobilisations introduites dans les comptes de l'exercice 2005 ont été maintenues et, c'est ainsi que les valeurs résiduelles des cellules ont été examinées avant l'arrêté des comptes. Un test de dépréciation a été effectué sur le matériel aérien et des amortissements exceptionnels ont été pratiqués pour en tenir compte. Cette procédure est normale et permet donc de prendre en compte les éléments intervenant durant la vie des immobilisations sans modifier les durées d'amortissements décidées en 2005 :

- logiciels : 1 an,
- cellules : 12 ans maximum,
- moteurs : 6 ans,
- équipements avions : 5 ans,
- autres matériels : 3 ans.

### 2 – Estimations.

Aucune estimation significative n'a été retenue sauf à rappeler les amortissements exceptionnels ci-dessus évoqués.

### 3 – Continuité d'exploitation.

Les comptes ont été établis dans une perspective de continuation de l'exploitation.

### 4 – Fonds dédiés.

Comme prévu dans les associations, le point des fonds dédiés a été effectué et les fonds non employés au terme de l'exercice sont régulièrement enregistrés en déduction du résultat de l'exercice.

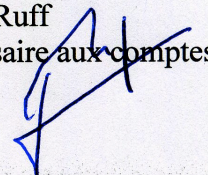
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président ni dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Voisins le Bretonneux  
Le 30 avril 2009  
Bernard Ruff  
Commissaire aux comptes





## BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	2008	2007
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
- AVIONS ET AUTRES	2 076,78	2 287,64
<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS</b>		
- CAUTION	0,00	0,00
- DEPOTS DE GARANTIE	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>2 076,78</b>	<b>2 287,64</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
- STOCKS	11,56	41,68
- DIVERS	214,87	406,48
- DISPONIBILITES TRESORERIE	850,54	692,74
<b>TOTAL II</b>	<b>1 076,97</b>	<b>1 140,89</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
- CHARGES PAYEES D'AVANCE	0,00	0,00
- PRODUITS A RECEVOIR	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 153,75</b>	<b>3 428,53</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	2008	2007
<b>FONDS ASSOCIATIFS - FONDS PROPRES</b>		
- RESERVE	521,86	521,86
- REPORT A NOUVEAU	1206,77	1 006,67
- RESULTAT DE L'EXERCICE	83,44	200,10
<b>TOTAL I</b>	<b>1812,07</b>	<b>1 728,62</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
- PROVISION POUR RISQUE	44,56	50,00
- PROVISION POUR CHARGES	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>44,56</b>	<b>50,00</b>
<b>DETTES A LONG TERME</b>		
- EMPRUNT	946,09	1 006,25
<b>TOTAL III</b>	<b>946,09</b>	<b>1 006,25</b>
<b>DETTES A COURT TERME</b>		
- FOURNISSEURS ET TIERS DIVERS	174,70	245,69
- DIVERS	176,34	397,97
<b>TOTAL III</b>	<b>351,04</b>	<b>643,67</b>
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3153,75</b>	<b>3 428,53</b>